

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1405

présenté par  
M. Descoeur

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Un rapport établi par le Gouvernement sur le contenu des formations et des accompagnements pour les allocataires du revenu de solidarité active est remis au comité d'évaluation de France Travail avant le déploiement de France Travail.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important d'avoir un contenu des formations et des modalités d'accompagnement partagés